

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du lundi 25 mars 2024

.....	1
1. Assermentation	3
2. Appel	3
3. Approbation de l'ordre du jour modifié	3
4. Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Communal du 18.12.2023	3
5. Communications du Bureau	3
6. Communications de la Municipalité.....	4
7. Communications des délégué-e-s auprès des Associations Intercommunales	6
8. Préavis 02/2024 - Demande d'un crédit complémentaire au préavis 14/2023 de CHF 144'000. -- TTC pour le remplacement de la centrale de chauffe du chauffage à distance communal	7
9. Préavis 03/2024 - Demande de crédit de CHF 193'500. -- TTC pour le renouvellement du parc d'éclairage public	8
10. Préavis 04/2024 - Demande de crédit complémentaire au budget 2024 de CHF 28'000-TTC pour divers travaux à l'auberge communale. Régularisation de dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles	9
11. Nomination d'un délégué AISGE (Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs) - (démission Mme Natacha RUFFET)	10
12. Divers et propositions individuelles	10
13. Annonce de préavis futurs.....	13

Le **Président**, M. **Nicolas VOUT** souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à M^{me} la **Syndique**, à Messieurs les Municipaux, pour ce Conseil Communal d'Arzier-Le Muids du 25 mars 2024. Il salue la présence de la journaliste de la Côte M^{me} **Alice RUEL** et souhaite également la bienvenue aux nouveaux élus qui entrent au Conseil Communal en cours de législature.

1. Assermentation

M^{me} **Sandrine JOSEPH** entre au Conseil Communal suite à l'assermentation de M. **Philippe ESSEIVA**, nouveau Municipal élu au 2^{ème} tour des élections communales complémentaires le dimanche 17 décembre 2023. Le **Président** rappelle que comme indiqué dans le PV du 18 décembre 2023, M. **Philippe ESSEIVA** n'avait pas pu être assermenté le 18 décembre 2023 en raison du délai de recours lors des élections. Son assermentation finalement a eu lieu le vendredi 22 décembre 2023 en présence du bureau et de représentants de la Municipalité.

L'Assemblée se lève et le **Président** procède à l'Assermentation de M^{me} **Sandrine JOSEPH**. Lecture du serment Art. 9 de la Loi sur les Communes.

2. Appel

La **Secrétaire** procède à l'appel : 47 conseillers sont présents, 6 sont excusés et 2 absents.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement. Le **Président** ouvre donc la séance.

3. Approbation de l'ordre du jour modifié

Le **Président** précise que nous avons dû modifier une 1^{ère} fois l'ordre du jour le 29 février 2023 suite à l'ajout d'un préavis 04/2024 de la Municipalité concernant l'Auberge communale. Enfin, le message envoyé par M^{me} la **Syndique** le 23 mars 2024 concerne l'amendement du préavis 04/2024.

L'ordre du jour modifié **est accepté à l'unanimité** (46 OUI)

4. Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Communal du 18.12.2023

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications. La version définitive du PV sera disponible sur l'Extranet de la Commune, après son approbation et sa signature.

Le Procès-verbal du 18.12.2023 **est adopté à l'unanimité** (38 OUI, 8 abstentions)

5. Communications du Bureau

Le **Président** revient sur le fait que nous avons eu des modifications de l'ordre du jour par deux reprises pour ce conseil, Le bureau regrette ces changements.

Il poursuit avec une explication de notre dernier dimanche de votations fédérales du 03 mars 2024. Il n'y a pas eu de soucis. Les résultats des votes ont été rendus avant midi avec 63.24% de taux de participation. Il remercie les membres du bureau, les scrutatrices et scrutateurs qui ont participé à ce dépouillement.

Le **Président** indique que suite à l'élection de M. **Philippe ESSEIVA** en tant que Municipal et par conséquent de sa démission de président de la commission de gestion le bureau a été informé que M. **Philippe DIEFFENBACHER** a été élu Président de la Commission de Gestion dans sa séance de commission du 21 février 2024. Il est applaudi.

Il rappelle les séances de Conseil du :

- Lundi 13.05.2024 à 20h15
- Lundi 24.06.2024 dans la salle plénière du Grand Conseil à Lausanne. Rendez-vous à 18h00 au parking du CCS pour un départ groupé en bus.

6. Communications de la Municipalité

Le **Président** donne la parole à la **Syndique**, M^{me} **Louise SCHWEIZER**. Celle-ci explique les changements concernant les ordres du jour et s'en excuse. Elle souhaite être la plus transparente possible envers l'Assemblée. Notamment avec l'amendement pour le préavis concernant l'Auberge. En ce qui concerne le retrait du Préavis 01/2024, les informations reçues en fin d'année 2023 ont évolué différemment qu'initialement prévu. La commission des finances était informée de ce retrait de préavis, mais l'information n'avait pas été transmise au bureau.

Personnel : elle informe le Conseil communal de l'engagement de M. **NOVERRAZ** au 1 juillet 2024 en remplacement de M. **JOSSERON** qui prendra sa retraite. Ce dernier s'occupait des rapports d'enquête pour les naturalisations. En ce qui concerne le poste d'adjoint administratif, quelques candidatures ont été reçues mais il y a peu de candidats avec de l'expérience dans l'administration communale. Pour le poste de chef bâtiment/déchetterie, cinq candidats seront reçus après les vacances de Pâques. Pour les jobs d'été, plus de 28 jeunes se sont proposés pour travailler dans la Commune.

Auberge : Un couple d'Arzier-Le Muids a été sélectionné pour reprendre la gérance de l'Auberge communale. Le bail n'est pas encore signé. Ce couple a de l'expérience dans l'hôtellerie et possède des chambres d'hôtes à Marrakech. La volonté est identique à celle de la Municipalité, à savoir une cuisine conviviale et un accueil chaleureux. Idéalement ils ouvriront au mois de mai, ceci dépendra des travaux et de leurs avancements.

Au niveau du PACOM, 20 opposants ont été reçus et il en reste encore un. La commission d'urbanisme sera reçue demain 26 mars 2024 pour la présentation et préparation de ce préavis. Le préavis sera présenté dans une séance extraordinaire, pour ne pas être mélangé dans la séance dédiée aux comptes et au rapport de gestion.

Manifestations : le feu des sapins avec la galette des rois a été un franc succès à la déchetterie, Il y avait notamment un camion pompier qui a ravi les enfants. La soirée des nouveaux habitants a attiré une soixantaine de nouveaux habitants et une vingtaine de nouveaux citoyens de la Commune. Le samedi 23 mars 2024, la journée « coup de balais » le long du Bix a permis de récupérer 200kg de ferrailles, 250kg de divers et 1kg de mégots de cigarettes en deux heures. Les 20 participants ont souhaité renouveler cette expérience, certainement cet automne.

Les prochaines manifestations : l'église protestante donnera des concerts en alternance entre l'église d'Arzier-Le Muids et de St-Cergue. Le prochain événement est prévu le 14 avril 2024 à Arzier-Le Muids avec un concert d'orgue.

Le 4 mai 2024 : vide-greniers organisé par les A-Muids au CCS.

Le 22 juin 2024 : Fête de la fontaine au Muids organisé par la SDALM.

Le 28 juin 2024 : Fête des enfants au CCS.

A noter que ces trois manifestations recherchent des bénévoles. Enfin, il est encore possible de s'inscrire pour les fenêtres de l'été.

M^{me} la **Syndique** revient sur l'annonce de M^{me} **Isabelle MORET** à l'Assemblée des Syndicats de la semaine dernière. Au vu de l'inégalité dans la répartition cantonale pour faire face à l'afflux des migrants, l'EVAM a pour projet de créer des foyers pour migrants dans différentes communes de la région et notamment dans la nôtre. Un projet à Arzier-Le Muids consisterait à accueillir environ 80 migrants au Cube de Verre. Une séance d'information sur cette nécessité sera présentée pour la population. La Municipalité reçoit M^{me} **Isabelle MORET** ce mercredi 27 mars 2024 pour une séance d'explication.

M. **Nicolas RAY** revient brièvement sur le retrait du Préavis 01/2024. Ce préavis était un solution élégante qui permettait de mieux répartir les coûts d'amortissement des trois domaines des comptes affectés. A savoir, les égouts, les déchets et l'eau sous pression. Selon la loi, avec ces trois comptes, il faut que la Commune puisse couvrir ses coûts avec les taxes car il n'y a pas la possibilité d'utiliser les impôts. En particulier pour l'épuration, les préavis coûtent chers avec des montants à amortir sur 30 ans. Un compte allait relativement bien : c'était l'eau sous pression mais à partir de cette année, ce compte va moins bien. Enfin, les déchets et l'épuration c'est la catastrophe. Les années où la Commune dépense moins, l'argent est mis en réserve. Pour ces trois comptes-ci la réserve est vide et chaque année la Commune dépense plus que les taxes encaissées. Les réserves étant vides, la Commune doit donc, depuis l'an passé, prêter de l'argent pour les fonds de ces trois comptes. L'augmentation des taxes est inévitable pour couvrir les coûts et rembourser à la Commune les fonds investis. D'ici la fin d'année, la Municipalité présentera des préavis sur la révision de règlements des déchets et de l'épuration. La nouvelle STEP, présentée par l'APEC, coûtera chère pour la Commune et ceci sera à prendre en considération.

Le samedi 21 septembre 2024 à la déchetterie sera une journée de réutilisation. Des personnes seront présentes avec des stands, pour expliquer comment réparer des appareils ou remettre à niveau des appareils électronique. Des animations pour les enfants seront prévues, sur une base de bouchons de PET. Il encourage à dévisser les bouchons du PET pour se rendre compte du poids et de la récupération de ceux-ci, sur tout une année. Actuellement à la déchetterie, les bouchons sont séparés par couleur.

Le **Président** souhaite la bienvenue à M. **Philippe ESSEIVA** en tant que Municipal, pour sa première séance ce soir. Il a été assermenté le 22 décembre 2023 devant des membres du bureau et de la Municipalité. M. **Philippe ESSEIVA** précise qu'il arrive au bout des trois mois d'essai en tant que Municipal. Le travail est conséquent, mais passionnant.

L'Ecole du Bix : les travaux avaient été stoppés comme indiqué lors du Conseil Communal du mois de décembre 2023. Pour rappel, suite aux fouilles archéologique, des vestiges de civilisation de la période de l'âge de bronze ont été découverts. Des objets, des fragments de céramique et des pierres avec des traces de feu ont une vraie valeur historique qui méritent d'être archivés et documentés. La Commune a dû mandater Archéodunum, seule entreprise agréée par le Canton. S'il n'y a pas de retour d'adjudication, les fouilles commenceront au mois d'avril pour un montant de CHF 1 million. Si tout se passe comme prévu, les travaux de gros œuvre commenceront à la mi-mai, avec une chance d'être prêt pour la rentrée 2026. Le prix de la construction

ayant pris l'ascenseur, avec en plus l'ajout du prix des fouilles archéologique, la Municipalité reviendra avec un préavis pour une demande de crédit complémentaire.

Bâtiments ; La gérance des bâtiments locatifs a été changée et est confiée à la régie Naef, qui gèrera le patrimoine locatif dès le 1 avril 2024.

Les forêts : M. **Frédéric GUILLOUD** indique que début février, la Municipalité a reçu de la forestière, une baisse de prix de 5 CHF sur l'essence et la qualité du bois, de la part de la scierie qui a acheté la moitié du bois de nos forêts.

Les eaux : Les travaux des Grand champs ont repris cette semaine et finiront cet été. Les travaux du réservoir des Sendys sont effectués à 80% et seront terminés ce printemps. Les travaux de la station du Montant termineront fin 2025. Arrêts de production de décembre 2023 au 19 février 2024 et du 5 mars 2024 avec une reprise probable fin avril. Pendant ces arrêts l'eau est fournie par la SAPEN. La Municipalité proposera une révision du règlement des déchets et de l'épuration et un préavis pour le mois de juin sur l'autocontrôle.

M. **Denis BERGER** fait un retour concernant le rapport sur l'ORPC 2023. Quelle image gardez-vous de la PC ? Quelques antimilitaristes qui venaient manger une fondue ou jouer aux cartes au local. Ce temps est révolu. Le renouveau de l'ORPC est réel, avec un nouveau CO-DIR, de nouvelles commissions et un nouveau commandant en la personne du Lieutenant-Colonel **Joël TOBLER**. Notre District est le plus dense du Canton de Vaud avec 47 villes pour 82'000 habitants à satisfaire en besoin de sécurité. Il a fallu faire comprendre au conseiller d'Etat M. **Vassilis VENIZELOS** que l'ORPC est une obligation pour le Canton de Vaud. Le Canton avait l'idée de diminuer de moitié le nombre d'ORPC, mais ce n'est pas une bonne solution et ce n'est pas envisageable. Les conseillers se sont opposés à cette idée pour maintenir les astreints dans leurs chefs-lieux respectifs. De 2020 à 2023, l'ORPC est passé de 970 à 483 astreints. Leurs missions ont été comptabilisées à 3178 jours de services dont 50% de formation et 50% d'interventions. Exemples d'interventions : 200 appels pour le plan canicule de la part de personnes de plus de 75 ans, le plan inondation en appui aux pompiers, des interventions en faveur de la collectivité, comme la fête cantonale des chanteurs ou encore 101 astreints pour le Paléo. Le parc automobiles avec 14 véhicules et remorques est considérable et doit être à disposition dans le centre de Prangins, anciennement Radio Suisse. Le bâtiment est mis à disposition par le Canton pour un modique loyer annuel durant 60 ans. Ce site doit être réhabilité et il faut donc demander de l'aide financière aux communes du district.

NStCM le chantier de Trélex atelier arrive à sa fin, après de nombreux incidents, inondations, accidents, ainsi que de grands changements de personnel et de membres de direction. La mise en fonction des ateliers sera entre mi-mai et début juin. Le déménagement doit impérativement être terminé fin juin pour libérer les locaux de Nyon. L'entretien des machines devient indépendant à 100% par la compagnie et toutes les réparations et entretiens seront faits sur place, même le fait de couler les bogies. Ce chantier est à la pointe dans le domaine ferroviaire et est en partie financé par l'ORPC. Le guichet administratif restera à l'avenue Violier. M. **Denis BERGER** s'engage auprès du Conseil à organiser une visite des ateliers lorsqu'ils seront terminés et fonctionnels avec l'accord du **Président**.

7. Communications des délégué-e-s auprès des Associations Intercommunales

APEC : Le rapporteur M. **Jean FLACH** n'a pas de communication.

AISGE : La déléguée M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** annonce la prochaine séance le 24.04.2024

Conseil Régional : la déléguée M^{me} **Geneviève LEJEUNE** n'a pas de communication.

RAT : La déléguée M^{me} **Gwendoline NYDEGGER** annonce la prochaine séance le 27.03.2024

SDIS : Le délégué M. **François ESSELBORN** a participé à la séance du 26.09.2023. Le *Préavis 11/2023 - Budget 2024* est approuvé. Le *Préavis sur les statuts du SDIS Nyon-Dole*, a été retiré de l'ordre du jour par le CODIR. Le PV est maintenant disponible sur l'extranet et sera approuvé le 30.04.2024, exigence de M^{me} **Le Préfet**. Le 25.01.2024, rapport d'activité du SDIS Nyon-Dole Le 26.03.2024, séance de la CoGeFin pour analyses des comptes Le 30.04.2024 séance du CI. Ces documents disponibles sur l'extranet le sont à titre indicatif, attente d'approbation ou non lors du prochain CI.

ORPCi : Le délégué M. **François ESSELBORN** a participé le 27.09.2023 à la séance durant laquelle ont été approuvés *les préavis 09,10 et 11/2021-2026*. Depuis le 16.03.2024, les documents sont disponibles sur le site Le 27.03.2024 aura lieu le prochain CI, avec comme *préavis le 12 et 13/2021-2023*. Il a questionné M^{me} **le Préfet** concernant les PV qui ne sont approuvés que six mois plus tard. Ils sont disponibles mais non approuvés et donc à garder en usage discret. Il va se renseigner dans quelle mesure ce PV une fois relu et signé par le Président et la Secrétaire du CI serait valable. Il pourra être modifié ou corrigé encore jusqu'à son approbation le soir du CI, mais attendre six mois entre les séances pour avoir le PV et pouvoir en rapporter devant leurs Conseils Communaux respectifs est trop long.

8. Préavis 02/2024 - Demande d'un crédit complémentaire au préavis 14/2023 de CHF 144'000. -- TTC pour le remplacement de la centrale de chauffe du chauffage à distance communal

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucun commentaire

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Didier HERMANN**. La commission propose d'accepter le préavis 02/2024.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Christophe BLEULER**. La commission propose d'accepter le préavis 02/2024.

Le **Président** ouvre la discussion.

M^{me} **Ana HÜBSCHER** demande à M. **Nicolas RAY** la durée de garantie contractuelle et une estimation des frais annuels de maintenance demandé lors du rapport de la commission ad'hoc. M. **Nicolas RAY** les a oubliés, il les transmettra au bureau. M^{me} **Ana HÜBSCHER** demande si la Municipalité a une idée des frais d'exploitation de la nouvelle installation. M. **Nicolas RAY** répond que non pas à ce stade. Les coûts d'exploitations seront principalement les plaquettes et ceci dépendra du prix à l'achat. Le coût de la maintenance des machines, jusqu'à présent effectuée par les employés communaux seront dorénavant effectués par une entreprise avec un contrat de maintenance. Les autres frais seront l'électricité et des frais généraux. Une réponse détaillée sera présentée lors du budget 2025.

M^{me} **Geneviève LEJEUNE** indique qu'elle habite dans une copropriété et ils avaient demandé la possibilité de se joindre à ce CAD ? Est-ce que cela sera possible ? M. **Nicolas RAY** répond oui et non. Non maintenant, car ce préavis visait un remplacement de la chaudière avec la même puissance. Par contre, nous avons toujours la chaudière à mazout qui est fonctionnelle et quand elle « mourra », elle sera remplacée par une nouvelle 3^{ème} chaudière, mais pas à mazout. Cette nouvelle chaudière pourrait augmenter la puissance du CAD. Des PPE ont déjà demandé à pouvoir accéder à ce CAD, donc à ce moment-là, oui ce sera possible.

M. **Ivané OHANESSIAN** souhaiterait connaître d'où proviennent les soumissions reçues, des fabricants de chaudière ou de chauffagiste ? Il ajoute qu'il serait raisonnable de demander aux fournisseurs d'assurer la maintenance contractuelle sur 10 ans. M. **Nicolas RAY** explique que sur 26 entreprises, seulement trois ont répondu à l'appel d'offre et demandé le cahier des charges et sont des revendeurs. Les contrats de maintenance seront tenus par le fournisseur de l'appareil. M. **Ivané OHANESSIAN** demande alors à ce que l'offre matérielle soit évaluée conjointement à son offre de maintenance de 10 ans.

Le **Président** clôt la discussion pour l'Assemblée. Nous passons au vote.

Le préavis 02/2024 est accepté à l'unanimité (44 OUI, 2 abstentions)

9. Préavis 03/2024 - Demande de crédit de CHF 193'500. -- TTC pour le renouvellement du parc d'éclairage public

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucun commentaire

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Pascal VOUTAT**.
La commission propose d'accepter le préavis 03/2024.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M^{me} **Gwendoline NYDEGER**. La commission propose d'accepter le préavis 03/2024.

Le **Président** ouvre la discussion.

M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** demande la localisation exacte de l'éclairage pré Morlot car sur le plan, l'emplacement est à moitié sur le trottoir. M. **Frédéric GUILLOUD** précise que l'emplacement exact n'est pas encore défini. M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** pense qu'il serait bien de penser en même temps à l'élargissement de la partie trottoir pour que la délimitation soit bien faite et visible. M. **Frédéric GUILLOUD** prend note de la demande.

Le **Président** clôt la discussion pour l'Assemblée. Nous passons au vote.

Le préavis 03/2024 est accepté à l'unanimité (46 OUI)

10. Préavis 04/2024 - Demande de crédit complémentaire au budget 2024 de CHF 28'000-TTC pour divers travaux à l'auberge communale. Régularisation de dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M. **Philippe ESSEIVA** indique que la Municipalité a décidé d'amender de CHF 9'000 ce préavis, passant de CHF 28'000 à CHF 37'000. Les travaux sont en cours et il souhaite qu'ils soient terminés pour que les tenanciers puissent ouvrir dans les meilleures conditions. La chambre froide avait une fuite dans son compresseur et doit être remplacée. Des problèmes de ferblanterie ont également été constatés. La commission des finances avait soulevé la demande de retirer les panneaux thermiques et la Municipalité regardera ce qu'il faut faire avec le toit. Mais elle remettra des tuiles dans un premier temps.

Le **Président** rappelle que selon l'art. 72 de notre règlement du Conseil Communal, un amendement ou sous-amendement peut être présenté par les commissions chargées d'étudier les objets portés devant le Conseil, les membres du conseil et les membres de la Municipalité. Cet amendement doit être mis à disposition jusqu'au soir du Conseil.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Matthieu WOLFF**. La commission propose d'accepter le préavis 04/2024.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Raymond REUTELER**. La commission propose d'accepter le préavis 04/2024.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **François ESSELBORN** demande si on ne pourrait pas se retourner contre l'installateur des panneaux thermiques qui a créé des fuites dans la véranda ? M. **Philippe ESSEIVA** répond que ces panneaux ont été posés il y a des années et sont hors garantie. Ils auraient 11 ans.

M^{me} **Ana HÜBSCHER** demande des éclaircissements sur le préavis. Il est bien indiqué un montant pour des panneaux thermiques et maintenant la Municipalité pense mettre des tuiles ? M. **Philippe ESSEIVA** explique que CHF 5000 CHF étaient prévus pour la réfection de la ferblanterie. L'argent des panneaux solaires sera utilisé pour le retrait des panneaux et la mise en place des tuiles.

M^{me} **Ana HÜBSCHER** explique que certains problèmes de l'Auberge ne datent pas de hier, notamment les infiltrations. Le budget de CHF 8'000 n'est pas suffisant selon elle. Les clefs d'accès pour changer les cylindres (les anciens propriétaires ne les ont pas rendues) et le nettoyage de l'ensemble de l'Auberge qui ont été pris dans la masse en faillite. Ne pourraient-ils pas être pris sur le dépôt de la garantie de loyer ? M^{me} **Louise SCHWEIZER** explique que ça serait fantastique mais aucune garantie de loyer n'avait été souscrite à l'époque, malgré des relances. Il y a eu un manque de suivi. Tous les autres coûts seront mis sur la masse en faillite. M^{me} **Ana HÜBSCHER** trouve que cette nouvelle est choquante ! La Municipalité doit faire de la bonne gestion de la Commune et des biens de la Commune et elle trouve choquant qu'il n'y ait pas eu de suivi de la garantie de loyer. M. **François ESSELBORN** exige que la garantie de loyer soient demandés aux futurs propriétaires et il ne pense pas que la Commune récupérera de l'argent sur la masse en faillite, car les « belles promesses, rendent les fous joyeux ! ». M^{me} **Louise SCHWEIZER** rappelle que ceux-ci sont propriétaires du Cube de Verre !

Le **Président** clôt la discussion pour l'Assemblée. Nous passons au vote de l'amendement de la Municipalité : « CHF 9'000 en supplément passant le crédit supplémentaire de CHF 28'000 CHF à CHF 37'000 »

L'amendement au préavis 04/2024 **est accepté** (43 OUI, 1 NON, 2 abstentions)

Le préavis 04/2024 tel qu'amendé **est accepté à l'unanimité** (43 OUI, 1 NON, 2 abstentions)

11. Nomination d'un délégué AISGE (Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs) - (démission Mme Natacha RUFFET)

Le **Président** nous donne lecture de la lettre de démission :

Arzier-Le Muids, le 21.02.2024

Concerne : Démission de mon poste de déléguée à l'AISGE

Cher Président, cher Nicolas,

Par la présente, je te fais part de ma démission en tant que déléguée à l'AISGE ! En effet, depuis le mois d'Aout 2023, je suis en poste fixe d'APE au sein du Relais des Mômes d'Arzier et le fait d'être employée et décideur de l'avenir de l'AISGE ne me convient absolument pas.

J'ai pris un immense plaisir à porter les intérêts de notre commune au sein de l'AISGE depuis toutes ces années, avec des collègues aussi passionnés et investis que j'ai pu l'être, pour le bien de nos enfants.

Dans l'espoir que le ou la future délégué.e soit investi, impartial et soucieux de l'avenir, je te souhaite bonne réception de la présente et au plaisir de se voir lors de notre prochain conseil. Avec mes meilleures salutations.

Natacha Ruffet
Conseillère Communal d'Arzier-Le Muids

Le **Président** demande des candidats. M^{me} **Jaqueline BURBIDGE** propose M. **Thomas KRIHA** qui accepte.

M. **Thomas KRIHA** est élu par acclamations

12. Divers et propositions individuelles

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Didier HERMANN** demande des informations sur le Cube de Verre Y aura-t-il des modifications sur le PACOM ? M^{me} **Louise SCHWEIZER** pense que non.

M. **Éric JAQUET** demande si la Municipalité est favorable à cette acceptation de migrants ou pas tellement ? M^{me} **Louise SCHWEIZER** répond qu'on ne leur a pas forcément demandé leur avis. C'est une parcelle privée. Il faut attendre la rencontre de mercredi avec M^{me} **MORET**

pour avoir des explications et des réponses. Il y a plusieurs problèmes, notamment avec les enfants, car les écoles sont pleines. M. **Éric JAQUET** demande si la population peut s'opposer à cette demande ? M^{me} **Louise SCHWEIZER** précise qu'il y aura certainement une mise à l'enquête pour une demande d'aménagements intérieurs et sur ces points oui, il peut y avoir des oppositions. Mais le PACOM ne changera pas, donc peu de possibilités de faire opposition. Dans certaines autres communes, il y a eu des oppositions qui n'ont pas soulevé un grand changement, si ce n'est de gagner un peu de temps. M^{me} **Ana HÜBSCHER** demande si l'EVAM a acheté le Cube de Verre et si elle fera des transformations ? M. **Nicolas RAY** précise que c'est de privé en privé. Pour l'instant nous ne savons pas qui achète quoi, mais l'EVAM n'achète pas, elle loue à un acheteur privé. M^{me} **Ana HÜBSCHER** demande s'il y aura une sécurisation de la population aux alentours avec ce centre de migrants ? M^{me} **Louise SCHWEIZER** explique que la Municipalité n'a pour l'instant rien signé. Les procédures sont claires avec les membres de l'EVAM et le seront avec la Municipalité. Une séance d'information répondra et rassurera certainement la population qui serait inquiète.

M. **François ESSELBORN** demande dans quelle limite l'EVAM peut imposer quelque chose dans une masse en faillite ? M^{me} **Louise SCHWEIZER** indique qu'à sa connaissance il y a un acheteur potentiel pour le Cube de Verre qui le louerait à l'EVAM. M. **Denis BERGER** précise que l'Etat recherche des sites pour placer ces migrants. L'Etat a commencé par les grandes villes, Nyon, Rolle, Gland puis sur les autres grandes villes. La Commune avec ses 3'000 habitants est la suivante ! M^{me} **Louise SCHWEIZER** complète en précisant qu'Arzier-Le Muids n'est pas la seule Commune de la région pour l'accueil de ces migrants. St-Cergue et Begnins ont été approché. M. **Nicolas RAY** complète, la Municipalité profitera de la séance de mercredi pour parler de problèmes inhérents. Ces personnes se déplaceront en train, site pas facile pour par exemple faire ses courses et remonter à pied jusqu'au Cube de Verre. Ce site conviendrait peu à des migrants sans un autre mode de transports que le train. M. **Pietro IZZO** demande si ces 80 migrants seront aidés financièrement par la Commune ? M^{me} **Louise SCHWEIZER** indique que ces questions seront posées mercredi matin. La principale dépense serait pour les élèves et leurs défrayement.

M^{me} **Françoise ESSEIVA** nous donne lecture de sa lettre de démission ce soir à l'issue de séance. Lecture de sa lettre.

Le **Président** exprime sa surprise mais prend note de sa démission à l'issu de ce Conseil.

Françoise Esseiva
Ch. Pré de la Cure 2A
1273 Arzier - Le Muids

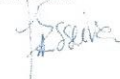
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Après avoir passé 6 ans à siéger avec vous, je quitte, avec une profonde amertume, ce conseil à l'issue de cette séance.

Je souhaite vivement que vous sachiez faire preuve de réflexion, d'intelligence, d'humilité et de sagesse afin de prendre, dans le futur, les meilleures décisions afin que notre commune d'Arzier - Le Muids reste un village convivial où il fait bon vivre.

Bien à vous.

Françoise Esseiva



Arzier - Le Muids, le 25 mars 2024

M. **Denis BERGER** demande si nous pourrions profiter de nommer un suppléant pour l' AISGE, suite à la démission de M^{me} **Françoise ESSEIVA**. Le **Président** explique que nous mettrons ce point à l'ordre du jour au prochain Conseil Communal. Nous procéderons également à l'assermentation de notre prochain suppléant qui est M. **Alexandre FORGEOUX**.

M^{me} **Ana HÜBSCHER** demande qui devra payer les coûts annoncés de CHF 1 million pour les fouilles archéologique sur le site du Bix ? M. **Philippe ESSEIVA** explique que les coûts seront refacturés à l' AISGE.

M. **François ESSELBORN** pose une question concernant la période d'amortissement de certains investissements. Comment se fait-il qu'il y ait un pas en avant, un pas en arrière ? N'est-ce pas régit par une Loi ? M. **Nicolas RAY** explique que ce n'est pas une Loi mais un règlement, au grand désespoir de nos amis les boursiers. Le plan comptable est en train de changer en passant de MCH1 à MCH2. L'an passé des communes ont été pilotes pour la mise en place de ce nouveau plan MCH2 dans le Canton. Pendant cette phase pilote, il y avait des incohérences. Arzier-Le Muids n'était pas dans les communes choisies pour être pilotes Elle a donc « pris le train en route » et s'est fait « avoir » avec des idées qui n'ont pas été finalisées.

M. **Éric JAQUET** revient sur les travaux d'archéologies qui vont durer un mois. Un mois à CHF 1 million ? M. **Philippe ESSEIVA** précise que les travaux de fouilles commenceront le 2 avril et dureront jusqu'en juin. Au mois de mai la documentation devrait être faite sur une partie et le gros œuvre pourra commencer d'un côté. De l'autre, les fouilles continueront. M. **Ivané OHANESSIAN** demande si avec les fouilles, ils découvrent des choses plus conséquentes, est-ce que l'école prendra encore du retard sur la construction ? M. **Philippe ESSEIVA** répond que oui, si on trouve quelque chose en-dessous, le retard continuera. Il termine par une boutade : Ne laissez pas trainer vos déchets, car tôt ou tard, ils nous créeront des emmerdes ».

M. **Éric JAQUET** se souvient qu'à l'époque il y avait un plan B pour cette école. Pourquoi ne pas revenir au plan B ? Il ajoute que huit ans après, rien est encore fait ! M^{me} **Louise SCHWEIZER** exprime avec humour, que la Municipalité est consciente que ce site pourrait devenir un musée et non une école ! Elle explique également que l' AISGE avait accepté un crédit d'étude complémentaire, pour un projet d'école sur le site des Cheseaux à St-Cergue. Les conclusions de cette étude ont démontré que le retard aurait été trop conséquent, car avec les oppositions et leurs levées, tout ceci aurait pu durer des années. Durant ce laps de temps, les communes auraient dû construire des salles de gymnastique supplémentaires sur toutes les écoles. Sur Arzier-Le Muids, il manque des périodes de gymnastique et certain cours de gym se font à l'extérieur tandis que la rythmique se fait sur le même site pour essayer de compenser quelques heures.

M. **Bernard NICOLET** informe que les fontaines ont été décorées pour Pâques par les élèves de l'école d'Arzier-Le Muids.

M. **Dany BADAN** demande si le service d'amendes pour tous les chiens non tenus en laisse est toujours en vigueur ? Avec les sorties scolaires et les enfants dans les prés, ceci devient problématique, il demande jusqu'où la Municipalité pense laisser aller ? M^{me} **Louise SCHWEIZER** prend bonne note de cette demande.

M^{me} **Geneviève LEJEUNE** demande que pense faire la Municipalité à propos de la rue du Village avec l'augmentation de la circulation ? C'est très dangereux ! La rue mériterait à nouveau d'être fermée ! M. **François ESSELBORN** promène souvent son chien sur cette rue et a vu la gendarmerie amender ou sensibiliser les automobilistes. Un effort est fait. M^{me} **Jacqueline**

BURBIDGE précise qu'un résumé de l'historique de la fermeture et de la réouverture de la rue du Village qu'elle avait trouvé dans les anciens préavis à l'époque est disponible. Elle le met volontiers à disposition pour les personnes intéressées. Le **Président** encourage les nouveaux conseillers communaux à étudier les anciens préavis concernant les demandes de fermeture et de réouverture de cette rue du Village car cela avait été longuement discuté durant la précédente législature.

13. Annonce de préavis futurs

M^{me} **Louise SCHWEIZER** indique que le Conseil du 13 mai 2024 sera annulé. Un Conseil Communal extraordinaire serait prévu début juin, avec éventuellement le PACOM et le Bix. En accord avec le **Président**, il sera fixé une date qui sera transmise aux conseillers. Le **Président** reprend ces dates et précise que la séance de juin était initialement prévue le lundi 3 juin, mais que pour des soucis d'organisation pour la séance extra muros à Lausanne, nous l'avons déplacé au 24 juin.2024. Il attend le retour de la Municipalité pour la nouvelle date et le bureau transmettra les détails à l'Assemblée.

Le **Président** clôt la séance en remerciant chacune et chacun de leur présence. Il remercie M^{me} **Françoise ESSEIVA** pour ses services au sein de Conseil Communal. Le **Président** reprend un extrait de la lettre de M^{me} **Françoise ESSEIVA** : « ... faire preuve de réflexion, d'intelligence, d'humilité et de sagesse ». Après les discussions que nous avons eues ce soir, l'ordre du jour modifié à deux reprises, les mauvaises nouvelles liées à l'école du Bix, les défis liés au Cube de Verre, ou encore de futures taxes qui vont augmenter, il pense que l'ensemble du Conseil Communal a un rôle à jouer pour s'assurer que nous gérons au mieux les ressources de nos contribuables. En tant qu' élu, il demande à tous de prendre à cœur leur rôle de Conseillers Communaux, de Municipaux, pour maintenir un dialogue collégial et nécessaire pour gérer au mieux le futur de notre Commune. Lors du Conseil Communal du 18.12.2023, il avait parlé des rôles des commissions permanentes et ad hoc. Il rappelle le droit et le devoir de faire des remarques pertinentes pour une bonne gestion de notre Commune, car c'est encore plus nécessaire aujourd'hui.

La Municipalité invite toute l'Assemblée pour un verre de l'amitié.

Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée. La séance est levée à 21h10.

Le Président
Nicolas VOUT



La Secrétaire
Valérie ZEENDER